

Réf: Dossier N° : 56082

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « NOHOLO DISTRIBUTION »

Siège social : **ABIDJAN - KOUMASSI NORD-EST PRES DU LYCEE MUNICIPAL, 18 BP 3419 ABIDJAN 18**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Oct 2018, et enregistrés au CEPICI le 26 Oct 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: « **NOHOLO DISTRIBUTION** » .

Objet: commercialisation de tous produits agricoles notamment le coton, la graine de coton, l'anacarde, noix de cajou, le maïs, le riz, l'arachide, le mil ,karité. transport de marchandise, import-export, divers prestations. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 50 000 000 F CFA divisé en Cinq Mille (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 5000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: **ABIDJAN - KOUMASSI NORD-EST PRES DU LYCEE MUNICIPAL, 18 BP 3419 ABIDJAN 18**

GERANT: **Monsieur KONE ADAMA.**

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27851 du 25/10/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°25334 du 25/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

